

DECRET N° 2001- 502/PRES/PM/MS
portant nomination du Président du Conseil
d'administration du Centre hospitalier
régional de Tenkodogo.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa CR ne 659-1
21 - 09 - 01


- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2000-526/PRES du 6 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 2000-527 /PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n°034/98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- VU la loi n°039/98/AN du 30 juillet 1998 portant réglementation des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
- VU le Décret n°99-51/PRES/PM/MEF du 5 mars 1999 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
- VU le Décret n°99-102/PRES/PM/MS du 29 avril 1999 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU le Décret n°99-278/PRES/PM/MS/MEF/MASF du 3 août 1999, portant statuts des établissements hospitaliers publics ;

VU le Décret n°2001- 501 /PRES/PM/MS du 24 septembre 2001 portant nomination d'un administrateur au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Tenkodogo ;

Sur Rapport du Ministre de la Santé ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 septembre 2001 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Mimtiri Philippe COMPAORE, Mle 35 829 V, Médecin de santé publique, est nommé Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Tenkodogo.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 24/9/2001



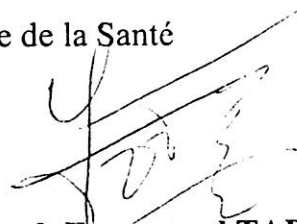
Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre



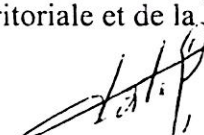
Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre de la Santé



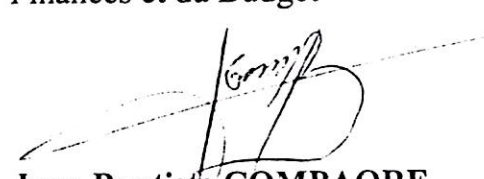
Pierre Joseph Emmanuel TAPSOBA

Le Ministre de l'Administration
Territoriale et de la Décentralisation



Bernard T. NABARE

Pour le Ministre de l'Economie et des
Finances et par délégation,
le Ministre délégué chargé des
Finances et du Budget



Jean-Baptiste COMPAORE